

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°29 Arrêté rendant applicable pour compter du 1° » janvier 1935

n°29

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 décembre 1934

Numéro JO
n° 457 du 31/12/1934

Date du numéro
31 décembre 1934

VISAS

le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 50 décembre 112 sur le régime financier des colonies

Vu l'arrêté n° 720 du 23 octobre 1934, fixant le tarif de permis de conduire

Vu la dépêche ministérielle n° 40, en date du 15 décembre 1934, portant approbation ledit arrêté,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Est rendu applicable pour compter du 1° janvier 1935 l'arrêté n° 720 du 23 octobre 1934 susvisé fixant le tarif au permis de conduire, Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

m.de.coppet